

# Résolution sur le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête sur la situation dans la Région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie - CADHP/Rés.518 (LXXI)

mai 12, 2022

*La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), réunie à l'occasion de sa 71<sup>ème</sup> Session ordinaire, tenue en mode virtuel, du 21 avril au 13 mai 2022,*

**Rappelant** la Résolution CADHP/Rés. 482 (EXT. OS/XXXII) 2021 sur la Mission d'établissement des faits dans la Région du Tigré, en République fédérale démocratique d'Éthiopie ; les Résolutions CADHP/Rés. 487 (EXT. OS/XXXIV) 2021, CADHP/Rés. 494 (LXIX) 2021 et CADHP/Rés. 512 (LXX) 2022, sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d'Enquête sur la situation dans la Région du Tigré, en République fédérale démocratique d'Éthiopie (Commission d'Enquête) ;

**Notant** le travail accompli, à ce jour, par la Commission d'enquête et la nécessité de conclure ses travaux ;

**Considérant** l'expiration du mandat de la Commission d'enquête, le 12 mai 2022 ;

**Considérant en outre** la Résolution CADHP/Res. 505 (LXIX) 2021, nommant l'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah Njie, Rapporteuse spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique ;

**Consciente** de la nécessité d'élargir la composition de la Commission d'enquête pour inclure la Rapporteuse spéciale sur les Droits de la Femme en Afrique nouvellement nommée ;

La Commission décide de :

- i. prolonger le mandat de la Commission d'Enquête pour une période supplémentaire de trois (3) mois, à compter du 12 mai 2022 ; et
- ii. nommer l'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, comme membre de la Commission d'enquête.

**Fait virtuellement, le 13 mai 2022**